

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 954

72 – SARTHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

Ventes et cessions

576 250 401 RCS Le Mans.

VILLARD.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2500220.00 EUR.

Adresse : Zone Artisanale de Chapeau, 72190 Neuville-sur-Sarthe.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE PH2 INTERNATIONAL, Société par actions simplifiée, au capital de 40 000 euros, Siège social : Zone Artisanale de Chapeau 72190 NEUVILLE SUR SARTHE, immatriculée au RCS du Mans sous le numéro 398 309 120, société absorbée, et VILLARD, Société par actions simplifiée, au capital de 2 500 220 euros, Siège social : Zone Artisanale de Chapeau 72190 NEUVILLE SUR SARTHE, immatriculée au RCS du Mans sous le numéro 576 250 401, société absorbante. AVIS DE PROJET DE FUSION. Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 octobre 2021 à NEUVILLE SUR SARTHE, la société PH2 INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est fixé Zone Artisanale de Chapeau – 72190 NEUVILLE SUR SARTHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 398 309 120 et la société VILLARD, société par actions simplifiée au capital de 2 500 220 euros, dont le siège social est fixé Zone Artisanale de Chapeau – 72190 NEUVILLE SUR SARTHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 576 250 401, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PH2 INTERNATIONAL (absorbée), par la société VILLARD (absorbante) et la société PH2 INTERNATIONAL ferait apport à la société VILLARD de la totalité de son actif, soit 4 975 979 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2 563 969 €. La valeur nette des apports corrigée des opérations intercalaires s'élèverait à 912 010 €. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société SDIM, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est fixé Zone Artisanale de Chapeau – 72190 NEUVILLE SUR SARTHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 508 437 316, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion n'aura pas d'effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal. La date d'effet de la fusion sera le 31 décembre 2021. La société PH2 INTERNATIONAL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2021 sous réserve de son approbation par

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société VILLARD. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LE MANS au nom des deux sociétés le 26 octobre 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

